



Le spectacle vivant : un atout pour les emplois culturels de Midi-Pyrénées

En Midi-Pyrénées, l'emploi dans les activités culturelles a progressé deux fois plus vite qu'en province entre 2007 et 2012. Midi-Pyrénées est désormais la seconde région française hors Île-de-France pour le poids des activités culturelles dans l'emploi total, aux côtés du Languedoc-Roussillon et de ses autres voisines du sud de la France.

Le spectacle vivant y est surreprésenté regroupant plus du quart des emplois culturels. Les conditions d'emploi dans cette activité sont difficiles : les contrats courts et les temps partiels y sont bien plus fréquents avec notamment le recours à l'intermittence qui se traduit par une alternance de périodes d'emploi et de chômage.

Les disparités territoriales sont marquées au sein de la région avec une forte concentration des emplois culturels dans la métropole toulousaine. La Direction régionale des affaires culturelles œuvre en partie pour atténuer ces disparités, en lien avec les collectivités locales, au travers de quatre grands programmes d'action publique. En parallèle, un dispositif local accompagne des associations à caractère culturel pour le maintien de l'emploi dans certaines structures fragiles.

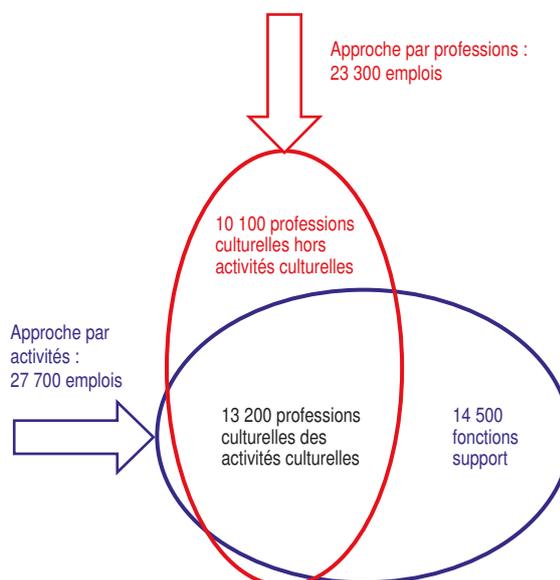
Sophie Pauvers

Avec la collaboration de Paule Audibert (Directrice), Bernard Salanié (Drac), Aurélie Zussy-Stirer (Cress)

En Midi-Pyrénées comme ailleurs, la culture s'exerce au sein de structures diverses telles que bibliothèques, théâtres, cabinets d'architectes... Elle représente, en 2012, 27 700 emplois dans des activités culturelles aussi variées que le spectacle vivant, la gestion des monuments historiques ou encore la publicité. Parmi ces emplois, 13 200 concernent des professions spécifiques à la culture soit un peu moins d'un emploi sur deux, tandis que 14 500 concernent des fonctions support (secrétaire, comptable...). Par ailleurs, 10 100 emplois relevant de professions culturelles s'exercent en dehors d'activités culturelles. Ces deux approches de la culture, par activités et par métiers, sont complémentaires et permettent de dresser un panorama complet de ce domaine, qui génère 37 800 emplois en Midi-Pyrénées en 2012 selon la définition européenne harmonisée (*définitions*).

1 37 800 emplois sur l'ensemble du domaine culturel en Midi-Pyrénées

Les emplois au sein des activités et des professions culturelles en Midi-Pyrénées



Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire

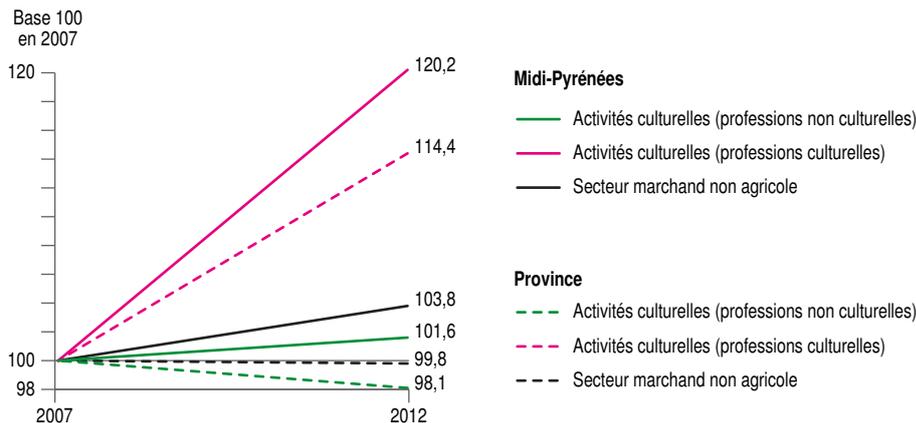
Les activités culturelles : un poids qui se renforce

Entre 2007 et 2012, l'emploi dans les activités culturelles progresse de 10 % en Midi-Pyrénées, soit deux fois plus vite qu'en moyenne en province. Cette hausse est aussi plus rapide que dans l'ensemble du secteur marchand non agricole de la région (+ 4 %). En particulier, l'emploi non salarié y progresse fortement (+ 17 % dans la région comme en province), encouragé par la mise en place du régime des auto-entrepreneurs. Au sein des activités culturelles, la hausse est très marquée pour les professions culturelles, bien plus en Midi-Pyrénées qu'en moyenne nationale hors Île-de-France (20 % contre 14 %), alors que les fonctions support évoluent peu (figure 2). Cet essor des emplois culturels ne s'est pas accompagné d'une précarisation de l'emploi, la part des contrats courts restant quasiment stable entre 2007 et 2012.

En Midi-Pyrénées, les activités culturelles représentent 2,3 % de l'emploi total, soit un poids équivalent à celui de l'industrie agro-alimentaire en 2012. Cette proportion place Midi-Pyrénées au 3^e rang des régions françaises, bien après l'Île-de-France et juste derrière le Languedoc-Roussillon. L'Île-de-France occupe une place bien à part, concentrant à elle seule 45 % des emplois culturels de France métropolitaine. Dans les régions du sud de la France (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, PACA, Rhône-Alpes, Aquitaine), le poids du secteur culturel est sensiblement de même ampleur, par opposition aux régions du nord où il pèse moins fortement dans l'économie locale. En Midi-Pyrénées, il représente toutefois un nombre d'emplois deux fois moins élevé qu'en région Rhône-Alpes (figure 3).

2 Forte augmentation des professions culturelles

Évolution des emplois entre 2007 et 2012 dans les activités culturelles - comparaison au secteur marchand non agricole



Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012, exploitation complémentaire

Architectes, techniciens du spectacle, journalistes : des métiers en forte expansion

En Midi-Pyrénées, 23 300 personnes exercent une profession culturelle en 2012, soit 13 % de plus qu'en 2007 (+ 11 % en moyenne en province). Quel que soit leur secteur d'activité, quasiment toutes les professions culturelles ont profité de ce dynamisme. Seule exception à la règle, le nombre des cadres et techniciens de la documentation (bibliothécaires, archivistes, conservateurs, cadres du patrimoine ou de la documentation) a chuté de 24 % dans la région, soit plus fortement que dans l'ensemble des régions françaises hors Île-de-France (- 17 %). Les métiers techniques du spectacle (cadres, techniciens et ouvriers) connaissent un essor important, encore plus marqué dans la région

(+ 24 %) qu'en province (+ 18 %), et bien plus fort que celui des artistes du spectacle (+ 8 %). Ces 4 100 techniciens interviennent notamment dans le domaine du spectacle vivant, clé de voûte des activités culturelles en Midi-Pyrénées, qui fait de plus en plus appel aux technologies informatiques et numériques. Avec les 3 700 artistes de spectacle, ils représentent le tiers des professions culturelles dans la région. En lien avec la forte attractivité résidentielle de Midi-Pyrénées et le besoin croissant en logements, le nombre d'architectes a aussi beaucoup augmenté, de plus de 20 % entre 2007 et 2012, bien plus fortement qu'en moyenne en province (+ 14 %).

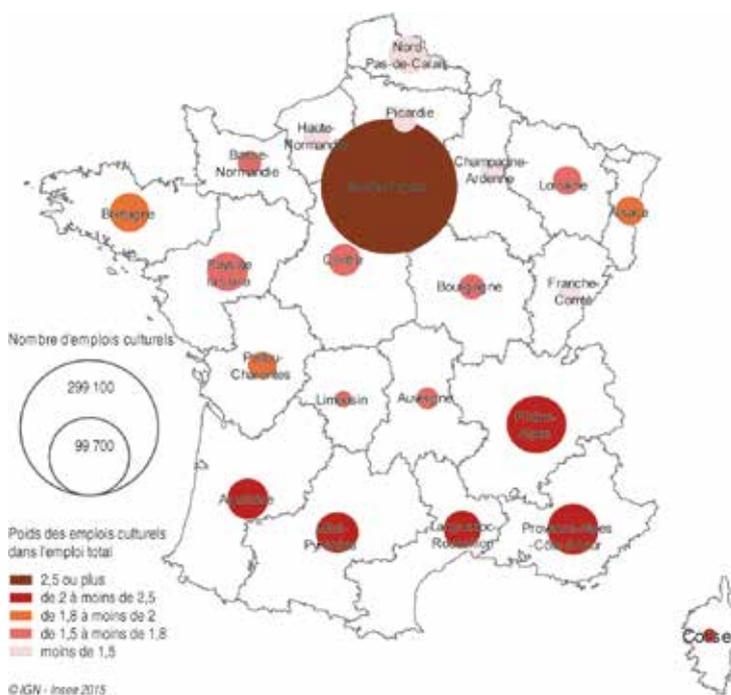
Le spectacle vivant surreprésenté dans la région

Au sein des activités culturelles, le spectacle vivant, qui regroupe les arts du spectacle vivant et ses activités de soutien mais aussi la gestion des salles de spectacle, occupe une place prépondérante en Midi-Pyrénées. Il représente 26 % des emplois dans les établissements culturels de la région en 2012, devançant le secteur de l'édition (22 %). Midi-Pyrénées est ainsi la première région de France pour le poids du spectacle vivant dans l'ensemble des activités culturelles. C'est aussi la première région de province pour le poids du spectacle vivant par habitant : avec 2,4 emplois pour 1 000 habitants, elle devance le Languedoc-Roussillon (2 %) et l'ensemble de la province (1,5 %).

Le spectacle vivant s'adresse à la population locale, mais aussi aux touristes nombreux dans la région. La forte proportion de jeunes cadres au pouvoir d'achat important mais aussi d'étudiants dans la métropole toulousaine sont des éléments d'explication quant à la surreprésentation du spectacle vivant en Midi-Pyrénées. Les établissements du spectacle vivant sont souvent de petites structures, principalement associatives, dans la région comme ailleurs : 96 % des établissements employeurs de Midi-Pyrénées dans cette activité

3 Un poids plus marqué de l'emploi culturel au sud de la France (hors Île-de-France)

Le poids des activités culturelles dans l'emploi total par région



Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire

4 Des conditions d'emploi moins favorables dans le spectacle vivant

Répartition des actifs en emploi dans le spectacle vivant et dans l'ensemble des activités culturelles

	Effectifs (salariés et non salariés)						Part de contrats courts pour les salariés (%)
	Effectif total	Part de non salariés (%)	Part de femmes (%)	Part de temps partiels (%)	Part de diplômés de 2 nd cycle universitaire (%)	Part de seniors de plus de 55 ans (%)	
Emplois dans le spectacle vivant en Midi-Pyrénées	7 100	15	44	40	22	13	47
Emplois dans les activités culturelles en Midi-Pyrénées	27 700	30	48	29	32	17	27
Emplois dans les activités culturelles en province	372 500	30	49	28	30	17	24
Emplois dans le secteur marchand non agricole en Midi-Pyrénées	762 400	15	38	15	19	13	14

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire

ont moins de 10 salariés en équivalent temps plein.

En milieu rural, le spectacle vivant permet de développer le tourisme par le biais des festivals, nombreux dans la région en période estivale. Sur tous les territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains, ces festivals sont généralement accessibles au plus grand nombre et agissent comme un vecteur de cohésion sociale.

...mais avec des conditions d'emploi difficiles

Comparé à l'ensemble des activités culturelles, le spectacle vivant offre des conditions d'emploi plus difficiles. L'écart est plus important si on compare ce secteur avec l'ensemble du secteur marchand non agricole. Les actifs sont plus souvent à temps partiel et les salariés plus fréquemment en contrat court (figure 4). C'est en effet dans ce domaine du spectacle vivant que travaillent de nombreux intermittents du spectacle (encadré). La part des femmes et celle des seniors y sont moins importantes que sur l'ensemble des activités culturelles, en lien avec les contrats précaires et les déplacements fréquents, peu conciliables avec la vie familiale et l'avancée en âge. La part des diplômés de second cycle universitaire y est encore bien plus faible (- 10 points), tout en restant supérieure à celle des actifs en emploi dans le secteur marchand non agricole.

Sur l'ensemble des activités culturelles, les conditions d'emploi sont moins bonnes en Midi-Pyrénées qu'en province, les contrats courts étant plus fréquents parmi les salariés. Les indépendants sont très présents dans ces activités : ils représentent 30 % des emplois des activités culturelles, soit 2 fois plus que dans l'ensemble du secteur marchand non agricole en Midi-Pyrénées. La parité est presque atteinte au sein des activités culturelles, avec 48 % de femmes dans la région.

Des activités culturelles concentrées autour de Toulouse

Le poids des activités culturelles dans l'emploi total est particulièrement élevé autour des

grands pôles urbains. C'est notamment le cas dans le sud de la France, ce poids variant de 2,4 à 2,9 % dans les départements de la Haute-Garonne, de l'Hérault, du Rhône, des Bouches-du-Rhône et de la Gironde, où sont localisés les chefs-lieux de régions. La Haute-Garonne et l'Hérault se situent en tête de liste.

La Haute-Garonne concentre 62 % des emplois des activités culturelles de la région, soit la même proportion que le secteur marchand non agricole. Viennent ensuite loin derrière le Tarn et l'Aveyron avec des poids respectifs de 9 et 6 % tandis que l'Ariège occupe la dernière position avec 3 %. Le poids des activités culturelles dans l'emploi total est cependant le plus élevé dans le Lot, après celui de la Haute-Garonne. Chaque département présente des spécificités : la Haute-Garonne et le Tarn sont marqués par une surreprésentation du spectacle vivant alors que les arts visuels prédominent dans le Lot avec des pôles de création artistique. La Haute-Garonne concentre à elle seule 69 % des emplois du spectacle vivant de la région. Cependant, les artistes et techniciens du spectacle sont amenés à se déplacer fréquemment, pour intervenir dans plusieurs départements de la région ou hors région lors d'une même saison.

En 2014, 44 % des crédits de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) de Midi-Pyrénées ont été attribués à des institutions ou des établissements situés en Haute-Garonne, notamment dans la métropole toulousaine. En effet, nombre de ces institutions, de par leur excellence, entretiennent le rayonnement

national voire international de Toulouse, leurs actions s'exerçant bien au-delà du territoire de la métropole. Parallèlement, la Drac s'attache également à réduire les inégalités territoriales dans l'accès à la culture.

Un enjeu majeur : maintenir le dynamisme des activités culturelles

Les collectivités territoriales en tout premier lieu et la Drac soutiennent, par leurs interventions financières, le dynamisme culturel de Midi-Pyrénées. Des partenariats autour des projets portés par les collectivités locales se nouent ainsi avec les services de l'État, la Drac pouvant également partager son expertise et son conseil avec ses partenaires. Les structures aidées dans ce cadre relèvent d'un champ élargi de la culture en termes d'activités au-delà du champ statistique défini au niveau européen.

Les programmes « Création » et « Patrimoines » de la Drac représentent à eux seuls plus de 83 % des subventions allouées (figure 5). La Drac subventionne en majorité des associations, notamment sur les programmes « Création » (spectacle vivant et création artistique) et « Transmission des savoirs et démocratisation culturelle » (éducation artistique et culturelle, actions tournées vers les territoires). Elle soutient également des collectivités territoriales, notamment au travers du programme « Patrimoines », car celles-ci sont dépositaires de la plus grande partie du patrimoine monumental régional. Moins de 12 % des

5 Une majorité d'associations parmi les structures culturelles subventionnées par la Drac

Répartition, par programme et par type, des structures de Midi-Pyrénées subventionnées par la Drac en 2014

Programme	Associations	Collectivités territoriales	Entreprises	Particuliers	Nombre total de structures	Montant des subventions (en millions d'euros)
Création	110	12	17	0	139	13,4
Patrimoines	17	90	13	19	139	11,9
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	146	29	10	19	204	4,3
Livre et industries culturelles	18	9	22	0	49	0,8
Total	291	140	62	38	531	30,4

Source : Drac Midi-Pyrénées 2014

Une saisonnalité plus ou moins marquée pour les intermittents du spectacle

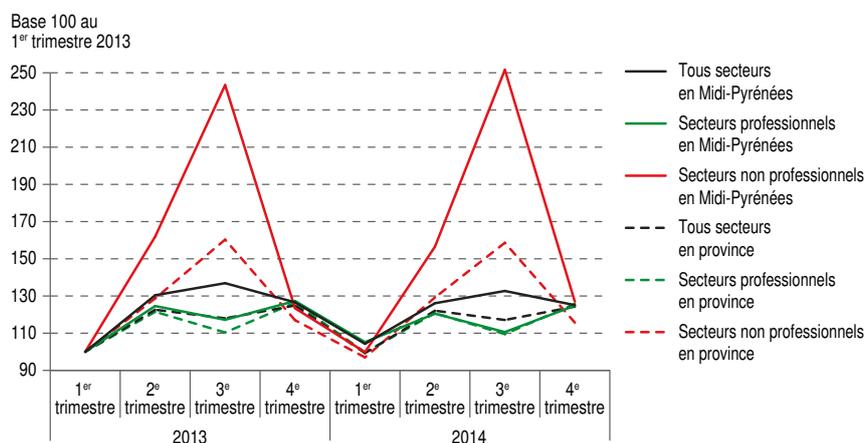
En Midi-Pyrénées comme ailleurs, les secteurs professionnels dont l'activité principale ou l'objet est le spectacle, sont les principaux employeurs des intermittents : ils concentrent 80 % du nombre total d'heures effectuées par les intermittents dans la région en 2014. La saisonnalité de l'emploi est beaucoup plus marquée au sein des secteurs non professionnels : les intermittents y réalisent presque 40 % des heures travaillées durant l'année au cours du 3^e trimestre (figure 6). Elle est moins nette chez les salariés des secteurs professionnels et joue en sens inverse. Ainsi, certains intermittents travaillent durant l'année scolaire pour le secteur professionnel et complètent leur rémunération durant l'été par une activité dans le secteur non professionnel, celle-ci pouvant également leur permettre de prolonger leurs droits et conserver leur statut d'intermittent.

Quel que soit le secteur, les intermittents sont amenés à multiplier le nombre de contrats : celui-ci s'élève à 5 ou 6 contrats en moyenne par intermittent pour un même secteur en 2014. En Midi-Pyrénées, 7 000 intermittents du spectacle sont employés par l'un ou l'autre des deux secteurs en 2014. Parmi eux, 1 700 travaillent pour les deux catégories durant l'année dans la région Midi-Pyrénées. Cependant, les intermittents du spectacle sont mobiles durant l'été et peuvent intervenir lors de festivals dans d'autres régions.

Les conditions d'emploi sont bien plus défavorables pour les intermittents des secteurs non professionnels : le salaire horaire moyen y est 15 % plus faible que dans les secteurs professionnels.

6 Une saisonnalité marquée en Midi-Pyrénées dans le secteur non professionnel pour les intermittents du spectacle

Évolution du nombre d'heures effectuées par les intermittents entre début 2013 et fin 2014



Note : En 2014, en Midi-Pyrénées, 800 000 heures ont été effectuées dans les secteurs non professionnels et 3,8 millions dans les secteurs professionnels.

Source : Pôle emploi - AEM, DUS

structures subventionnées en 2014 sont des entreprises privées hors milieu associatif et 7 % sont des particuliers. Ces derniers peuvent être propriétaires de monuments protégés ou élèves boursiers des établissements d'enseignement artistique. Les entreprises privées (hors milieu associatif) subventionnées le sont dans le cadre des quatre programmes de soutien de la Drac mais sont rattachées le plus souvent, dans un cas sur trois, à celui de l'édition, des librairies et des industries culturelles.

Les actions de la Drac visent à encourager et à accompagner avant tout des projets culturels, qu'ils soient portés par des artistes, des compagnies ou des lieux de diffusion, projets qui contribuent in fine à créer et à soutenir des emplois artistiques et culturels. C'est également le cas du Dispositif local d'accompagnement (DLA) qui intervient quant à lui essentiellement en milieu associatif dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Définitions

Le **champ de la culture** est défini par le **ministère de la Culture et de la Communication** selon deux approches : l'une réalisée à partir d'activités extraites de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, 2008), l'autre d'après des professions issues de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS 2003). Ces définitions sont validées au niveau européen et par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) et mobilisées par le ministère en charge de la Culture.

Un **intermittent du spectacle** est un artiste ou un technicien du spectacle qui alterne les périodes d'emploi et de chômage. Il travaille pour des entreprises appartenant aux secteurs professionnels du spectacle vivant, du cinéma ou de l'audiovisuel ou pour des structures non professionnelles. Selon des critères de nombres d'heures travaillées, l'intermittent bénéficie d'un régime d'allocation chômage spécifique.

Accompagner la création et le maintien des emplois culturels

Le DLA vient en appui aux structures associatives qui le sollicitent, en proposant un accompagnement appelé ingénierie, réalisé par un prestataire. Entre 2004 et 2014, le DLA a accompagné, en Midi-Pyrénées, 1 100 associations à caractère culturel, pour un montant de 2 millions d'euros. Au total, 5 700 emplois étaient concernés. Parmi leurs salariés, 42 % étaient en CDI. Par ailleurs, 19 % des salariés travaillaient dans le cadre d'un emploi aidé.

Les associations peuvent solliciter le DLA dans un domaine où elles rencontrent des difficultés particulières. Le premier domaine d'intervention du dispositif pour les associations culturelles (37 % des ingénieries) concerne le financement (recherche de financements, gestion financière, fiscalité, comptabilité). La réflexion stratégique (projet de la structure, changement de statut, évolution de l'activité, stratégie de consolidation) est également essentielle (30 %). En effet, dans un contexte de tensions budgétaires, les associations culturelles doivent s'adapter et trouver de nouvelles structurations. Elles peuvent, par exemple, développer de nouveaux modèles économiques comme la transformation en coopérative. ■

Insee Midi-Pyrénées
36 rue des Trente-Six Ponts
BP 94217 - 31054 Toulouse Cedex 4

Directeur de la publication :
Jean-Philippe GROUTHIER
Rédactrice en chef :
Michèle EVEN

Impression et composition :
Evoluprint
ISSN 2276-0008
© INSEE Midi-Pyrénées
Novembre 2015

Pour en savoir plus :

- Deroin V., « Conceptualisation statistique du champ de la culture », *Culture méthodes 2011-3*, décembre 2011
- Gouyon M., « Les non-salariés dans les activités culturelles », *Insee Références - Emploi et revenus des indépendants*, édition 2015

Crédit Photos : Insee, CRT Midi-Pyrénées, Airbus SAS

